



AVIS

DISPOSITION PAR LA VILLE DE LA POCATIÈRE

Conformément aux dispositions du paragraphe 1.0.1 de l'article 28 de la Loi sur les cités et villes, avis est donné par la soussignée, Danielle Caron, greffière, que la Ville de La Pocatière a, aux termes de la résolution numéro 184-2021, adoptée le 5 juillet 2021, autorisé la vente de gré à gré à Lufeva immobilier inc., d'un terrain connu et désigné au cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Kamouraska, comme étant le lot 6 285 607, pour le prix de 11 220 \$, toutes taxes en sus, payé comptant. Ladite vente a été publiée le 15 juillet 2021 sous le numéro 26 509 415.

Donné à La Pocatière ce 9 mars 2022.

Danielle Caron, OMA
Greffière